



**Projet
Educatif
Territorial
2015/2016
Bilan- Evaluation et Perspectives**

1 - Informations générales

Collectivité territoriale : Commune de Migné-Auxances

Nom et prénom du correspondant : Florence Jardin

Fonction : Maire

Adresse : 1, rue du 8 mai 1945 - 86440 Migné-Auxances -

Téléphone : 05 49 51 71 02

Adresse électronique : migne-auxances@cg86.fr

Nom et prénom du coordinateur : Agnès Omer

Fonction : Coordinatrice de la politique enfance jeunesse

Adresse : 1 rue du 8 mai 1945

Téléphone : 06 29 49 48 73

Adresse électronique : sports-migne-auxances@cg86.fr

2 - Constats d'ordre général sur le PEdT:

Nous pouvons citer quelques points de satisfaction ressentis par l'ensemble des acteurs éducatifs :

- ✓ Implication du personnel territorial d'animation
- ✓ Meilleure concertation entre animateurs et enseignants

3 - Valeurs éducatives partagées par les différents acteurs :

- ✓ Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.
- ✓ Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne.
- ✓ Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.
- ✓ Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel, la conscience de la nécessité de préserver les ressources et la qualité de son environnement.
- ✓ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de son âge (capacité d'initiative, de créativité et prise de responsabilité).
- ✓ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- ✓ Favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Les actions mises en œuvre devront rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et le projet d'école. (article L. 551-1 du code de l'éducation, circulaire du 20 mars 2013)

Toutes ces valeurs sont partagées par l'ensemble des acteurs éducatifs

4 - Concertation - Pilotage

❶ Comment les différents acteurs éducatifs ont-ils été impliqués dans l'élaboration et le suivi du PEdT ?

- ✓ Les derniers conseils d'école (5 écoles) ont été consultés pour la mise en place de tous les temps activités périscolaires (pause méridienne et après l'école).
- ✓ Les intervenants et les animateurs des accueils périscolaires, avec la responsable des services périscolaires et la coordinatrice du PEdT, se sont réunis pour établir les missions de chacun, les plannings et réfléchir sur l'élaboration d'une fiche d'inscription par période.
- ✓ L'organisation du PEdT a été présentée lors des différentes réunions de rentrée de chaque école, de chaque classe, avec les modalités d'inscription.
- ✓ Une plaquette d'information a été distribuée dans chaque école, affichée sur les panneaux d'information et mise sur le site internet de la commune.
- ✓ A chaque conseil d'école, dans l'ordre du jour, un point est fait sur l'évolution du PEdT avec des retours sur l'organisation et le suivi.
- ✓ Une commission périscolaire avec les délégués de classe, un représentant de l'APE, la directrice de l'école, le cuisinier, la responsable de l'office, la responsable du service restauration et périscolaire, la référente de l'accueil périscolaire, la coordinatrice du PEdT et l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires
- ✓ Des réunions intermédiaires ont été mises en place sur chaque secteur à chaque fin de période avec l'équipe d'animation. Ainsi que des réunions intermédiaires de tous les secteurs à chaque fin de trimestre avec les directeurs de tous les accueils
- ✓ Une réunion bilan et perspectives avec le comité de pilotage politique est programmée courant mai.

❷ La composition actuelle de l'instance de pilotage

1 Comité de pilotage politique

- ✓ Le maire
- ✓ L'adjointe au maire chargée de l'enfance et des affaires scolaires
- ✓ L'adjointe au maire chargée de la jeunesse et de la communication
- ✓ L'adjoint au maire chargé du sport
- ✓ L'adjoint au maire chargé de la culture
- ✓ Un conseiller municipal par groupe de l'opposition
- ✓ La coordinatrice de la politique enfance jeunesse

2 Comité de pilotage technique

- ✓ Le maire
- ✓ L'adjointe au maire chargée de l'enfance et des affaires scolaires
- ✓ Le directeur général des services
- ✓ La coordinatrice de la politique enfance jeunesse
- ✓ La responsable du service restauration et périscolaire
- ✓ La directrice de l'école de musique municipale
- ✓ Les directeurs des ACM périscolaires
- ✓ Les directrices des écoles
- ✓ Les associations de parents d'élèves
- ✓ Le président de l'OMSFEL
- ✓ La présidente du CSC La Comberie
- ✓ Le directeur du CSC La Comberie
- ✓ Les animateurs du CSC La Comberie

Seront invités aux réunions de comité de pilotage technique, les différents représentants des institutions, de la CAF et des autres partenaires au besoin (associations complémentaires, etc.)

3 Groupes de travail par site

- ✓ La coordinatrice de la politique enfance jeunesse
- ✓ La responsable du service restauration et périscolaire
- ✓ Les animateurs
- ✓ Les enseignants
- ✓ Les parents d'élèves

⇒ Cette instance de pilotage n'a pas évolué au cours du projet.

⇒ Les modalités de pilotage ne sont pas satisfaisantes

- ✓ Le calendrier n'a pas permis de rencontrer les différents représentants des institutions.

⇒ Des évolutions sont envisagées

- ✓ Seront invités aux réunions de comité de pilotage, les différents représentants des institutions, de la CAF et des autres partenaires au besoin (associations complémentaires, etc.)
- ✓ Augmentation du volume horaire mis à la disposition de la coordination
- ✓ Une commission périscolaire avec les délégués de classe, un représentant de l'APE, la directrice de l'école, le cuisinier, la responsable de l'office, la responsable du service restauration et périscolaire, la référente de l'accueil périscolaire, la coordinatrice du PEdT et l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires

5 - Objectifs du PEdT

Les objectifs fixés :

- ✓ Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- ✓ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- ✓ Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels d'encadrement.
- ✓ Permettre l'accès aux pratiques et activités culturelles et sportives, à des fins de sensibilisation, de découverte plus particulièrement.

Effets attendus :

- ✓ Moins d'incivilités dans la cour
- ✓ Plus de calme dans les classes
- ✓ Eveil à la citoyenneté par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Jeunes
- ✓ Participation, implication, motivation des enfants aux activités
- ✓ Amélioration de l'écoute
- ✓ Amélioration de l'estime de soi
- ✓ Orientation vers des activités proposées dans le temps extrascolaire

Les objectifs sont connus et partagés par l'ensemble des acteurs du PEdT (Enseignants, parents, intervenants, élus, partenaires associatifs...)

Pour chacun d'eux, le niveau de réalisation en référence aux effets attendus et aux indicateurs retenus est présenté en annexe.

Il n'est pas envisagé d'évolutions ou d'ajustements pour septembre 2016.

6 - Modalités d'organisation des différents temps

❶ L'organisation des différents temps est satisfaisante dans l'intérêt des enfants (rythmes, besoins)

⇒ Les points positifs à l'organisation mise en place

- ✓ L'augmentation de la pause méridienne a permis de partager ce temps par :
 - La mise en place de deux services de restauration
 - Et deux Temps d'Activités Périscolaires
- ✓ Les enfants ont donc pu bénéficier d'un temps plus calme pour manger.
- ✓ Et participer aux différents « parcours proposés »
- ✓ Le retour en classe à 13h45 se fait dans de bonnes conditions (il y avait très souvent le « bureau des pleurs » avant cette mise en place)

② La pause méridienne a été déclarée en un accueil de loisirs périscolaire à la DDCS :

⇒ La plus-value apportée :

- ✓ Un réel projet d'animation pendant la pause méridienne, avec du personnel qualifié et motivé.
- ✓ Une augmentation du nombre d'animateurs nécessaire
- ✓ Suite aux interventions de la bibliothécaire sur le TAP « Parcours Accompagnement et Contes », une dizaine d'enfants se sont inscrits à la bibliothèque municipale

⇒ Les taux d'encadrement ont été assouplis (1 pour 14 pour les moins de 6 ans, 1 pour 18 pour les + de 6 ans)

- ✓ Sur tous les temps
- ✓ A la demande des intervenants, les activités étaient ouvertes à 12 enfants au maximum (voir 8 pour « le parcours Gourmand » cuisine)

⇒ Ces taux assouplis nous semblent satisfaisants au regard de la qualité éducative des activités et de la sécurité des enfants

- ✓ Surtout pour les enfants en activité libre.

⇒ Les intérêts du recours à ces taux assouplis :

- ✓ Limiter le recrutement complémentaire sans difficulté pour la sécurité et la qualité de l'accueil.

7 - Actions et activités mises en place au regard des objectifs

(Joindre en annexe tous documents complémentaires : plannings...)

Rappel des attendus : proposer et organiser des temps et des actions pour permettre une plus grande disponibilité de l'enfant (temps de restauration suffisant, organisation des temps et des espaces pour diminuer la fatigabilité et permettre divers modes de fonctionnement : petits groupes ou grands groupes, activités libres ou encadrées... et veiller à proposer une offre diversifiée respectant les rythmes de l'enfant (besoins de repos, de temps calmes ou d'activités...). Eviter la suractivité.

① Les actions et activités proposées ont pris en compte l'équilibre de la journée et les besoins des enfants

- ✓ 40' d'activité pour ceux qui veulent pendant la pause méridienne d'1h45
- ✓ 1h le soir après l'école sur une plage d'accueil de 3 heures

② Les actions et activités mises en place pour les Maternelles ont fait l'objet d'une réflexion et de modalités spécifiques

- ✓ Elles ont été proposées en cours d'année scolaire après une réelle évaluation sur « les possibilités de faire » et tenant compte des compétences du personnel

③ Les actions et activités ont été menées en lien avec les équipes enseignantes et en cohérence avec les projets d'écoles (*projets partagés, charte d'engagements réciproques, modalités d'organisation des temps de transition, domaines de compétence...*)

- ✓ Surtout sur les modalités d'organisation des temps de transition
- ✓ Eviter la redondance, en ne faisant pas comme dans le temps de classe.

④ Les transferts de responsabilité entre les temps scolaires et les temps périscolaires n'ont pas été satisfaisants

- ✓ Les outils n'ont pas été tous mis en place

Evolutions envisagées :

- ✓ Règlements communs
- ✓ Charte d'engagement réciproque
- ✓ Rencontre entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante
- ✓ Commission périscolaire avec des référents d'enfants, de parents, d'enseignants, d'élus et d'animateurs (comme il en existe déjà en restauration)

⑤ Le mode d'inscription aux activités n'a pas été satisfaisant

Pour la 3^{ème} période, il a été communiqué aux parents :

Infos Accueils de Loisirs PériScolaire Migné-Auxances

Aux parents d'enfants fréquentant les accueils de loisirs périscolaires.
Vous ne recevrez pas de fiche d'inscription pour la 3^{ème} période (de janvier à février).

Un bilan des TAP et des accueils périscolaires sur chaque site, effectué par les animateurs, nous amène à réorienter le mode d'inscription sur les TAP (pause méridienne et soir).

Les enfants s'inscriront sur place. Les animateurs veilleront à ne laisser aucun enfant de côté si les effectifs sont trop importants (proposition d'un roulement planifié sur la période).

Pourquoi ?

- Des fiches compliquées à remplir.
- Des fiches ne sont pas remplies correctement et d'autres ne nous sont jamais parvenues.
- Des parents inscrivent sans prendre en compte l'avis et l'envie des enfants (des enfants, non-inscrits, ont souhaité participer aux activités, et inversement pour les enfants inscrits...)
- Les enfants doivent choisir leur(s) activité(s).
- Les animateurs ne forcent pas un enfant qui ne veut pas. Ces TAP n'ont pas de caractère obligatoire.
- Le travail de l'animateur consiste aussi à amener les enfants aux activités tout en prenant en compte leurs souhaits.

Comment vous informer :

- Auprès des animateurs.
- La planification de toutes les activités sera affichée à l'entrée de l'école et à l'accueil.
- Elle sera aussi présente sur le site de la Mairie (mairie.migne-auxances.fr)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter.

Agnès Omer
Coordinatrice du projet éducatif de territoire
06 29 49 48 73
sports-migne-auxances@cg86.fr

⑥ Accessibilité aux activités :

- ✓ Le coût des activités est intégré aux différents tarifs (accueil périscolaire matin et soir, repas) suivant une grille liée au quotient familial.
- ✓ Des mesures ont été adoptées pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap par l'emploi par la collectivité de l'Assistante de Vie Scolaire sur le temps périscolaire.

⑦ La mise en œuvre des actions et activités périscolaires a posé des difficultés d'ordre organisationnel.

- ✓ Quelles sont les pistes d'améliorations envisagées ?

Nécessité d'augmenter le temps de coordination, d'organisation, d'évaluation

⑧ Quelle est la proportion d'enfants qui a été concernée par les actions et activités éducatives périscolaires :

Nombre total d'enfants de l'école :

Nombre total d'enfants participant :

- ✓ total maternelle : 176 - en maternelle : 97
- ✓ total élémentaire : 320 - en élémentaire : 236

Ecole Elémentaire Robert Desnos : 175

- 127 participants

Ecole Elémentaire Victor Schoëlcher : 108

- 79 participants

Ecole Primaire Limbre : 24 en maternelle
38 en élémentaire

- 12 participants en maternelle
- 30 participants en élémentaire

Ecole Maternelle Robert Desnos : 87

- 50 participants

Ecole Maternelle La République : 65

- 35 participants

⑨ Encadrement :

- ✓ Nous avons rencontré des difficultés pour l'encadrement des activités sur la disponibilité des animateurs et les remplacements à effectuer tout le long de l'année
- ✓ Les intervenants ont été associés au suivi du projet dans les différents temps d'évaluation

Tableau en annexe 2 en indiquant les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT (à décliner selon les activités ; si nécessaire, agrandir le tableau ou le joindre en document annexe).

8 - Evaluation

L'évaluation a été réalisée tout le long de cette année « tremplin » par Agnès Omer, coordinatrice Enfance/Jeunesse, avec les équipes pédagogiques des différents accueils périscolaires, afin de réajuster les animations.

Evaluation du projet :

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés et effets attendus) :

- ✓ Indicateurs qualitatifs : effets quant au transfert des activités proposées pour améliorer, consolider des apprentissages, par de l'expérimentation, sous forme ludique
- ✓ Indicateurs quantitatifs : nombre d'inscrits, taux de fréquentation

Modalités d'évaluation

⇒ Non mises en œuvre, faute de temps et d'outils

- ✓ Questionnaire à chaque fin de période auprès des enfants, des familles, des enseignants, intervenants.
- ✓ Interview (vidéo)

- ✓ Présentation des activités lors des fêtes de fin d'année
- ✓ Suivi de la fréquentation sur les activités mises en place

⇒ Réalisées

- ✓ Retour à chaque conseil d'école
- ✓ Réunion intermédiaire sur chaque secteur à chaque fin de période avec l'équipe d'animation.
- ✓ Réunion intermédiaire de tous les secteurs à chaque fin de trimestre avec les directeurs de tous les accueils
- ✓ Réunion bilan et perspectives avec le comité de pilotage

9 - Emploi et formation

❶ La mise en place du PEdT a conduit :

- ✓ À 6 nouvelles embauches en CDD, ayant tous le BAFA, pour un équivalent temps plein de 0,48
- ✓ À de nouvelles missions d'animation pour 7 agents, pour un équivalent temps plein de 1,14

❷ Des formations ont été suivies par les personnels communaux et intervenants des PEdT, dont :

- ✓ 1 agent cette année en formation BAFA
- ✓ 2 agents en fin de formation BAFD
- ✓ 4 agents en formation non qualifiantes proposées par la DDSC
 - "Les Jeux de Cour "
 - "Spécificité du périscolaire en maternelle"
 - "Approche de la prévention et du secourisme de la Maternelle à l'Élémentaire"
 - "Spécificité du périscolaire en maternelle"
 - "Adapter son intervention aux temps d'activités périscolaires "

❸ Pouvez-vous faire part des besoins de formations qualifiantes et/ou non qualifiantes pour les encadrants, pour les élus en charge de l'enfance jeunesse ?

- ✓ Continuer les rencontres régulières des coordinateurs PEdT et le Groupe d'Appui Départemental

10 - Durée du PEdT envisagée (3 ans maximum)

1 an : 2 ans : 3 ans :

Sous réserve du maintien des financements d'Etat et de la CAF

11 – Signataire(s) du projet

(La collectivité à laquelle peuvent être associés les représentants des différents acteurs)

Liste des annexes jointes :

Obligatoires

- ✓ Annexe 1 - Planning(s) du déroulement de la journée de l'enfant (faisant apparaître les temps scolaires, les temps de garderie et/ou les temps d'accueil périscolaire déclaré DDCS).
- ✓ Annexe 2 - Tableau récapitulatif des activités proposées et de l'encadrement

Facultatives

- ✓ Documents d'information